

Journée des droits des femmes 2024

Investir en faveur de l'égalité : accélérons le rythme !

Pour 2024, le thème de cette journée internationale consacrée aux droits des femmes est l'investissement en faveur de l'égalité des sexes d'ici à 2030.

Si chaque année, beaucoup d'actions sont entreprises à la CERA pour promouvoir l'égalité professionnelle, il reste des thématiques à investir :

- ⇒ **Investir dans la politique des rémunérations.** Chaque année, des enveloppes salariales sont nécessaires pour rééquilibrer les rémunérations trop décalées.
- ⇒ **Investir dans des actions visibles par tous pour le respect de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.** Trop souvent, nous sommes témoins de fin de journées empiétant sur le temps dévolu aux obligations parentales, personnelles ou aux loisirs.
- ⇒ **Investir pour la maîtrise de la charge de travail en fonction du temps de travail.** Au SU-UNSA, nous avons milité et obtenu que les référentiels d'activité soient adaptés au temps de travail des personnes à temps partiels, mais ce n'est pas suffisant !
- ⇒ **Investir dans des campagnes pédagogiques contre les propos ou agissements sexistes** ayant pour conséquences de créer de mauvaises ambiances de travail et du mal-être.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres points sur lesquels nous militons pour arriver à une meilleure égalité des chances, mais ce qu'il faut retenir avant tout, **c'est que si on célèbre le 8 mars, c'est bien pour sensibiliser la société sur ces problèmes et que c'est toute l'année que nous devons faire preuve d'attention.**

L'égalité professionnelle fait partie du plan d'actions des militants du SU-UNSA. Nous demandons régulièrement des budgets de la part de la CERA pour améliorer la situation de nos collègues féminines. Cette année, axée sur l'investissement, nous demandons à la direction de la CERA de fournir un effort supplémentaire car l'égalité fait partie de l'essence même d'une banque coopérative !

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION OU ADHESION ICI

Nom : _____ **Prénom :** _____

Née le : _____ **à :** _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ **Tél. perso (facultatif) :** _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ **Code ES :** _____

Emploi occupé : _____ **Classification :** _____ **Temps de travail (%) :** _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.